Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-39_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Direction des Ressources humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD, M. Dominique CALCAGNO

Représentés : Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-39_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°39/2026

Service référent **:** *Direction des Ressources humaines*

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

Créations de poste :

1) Les flux du parking des Îles sont extrêmement importants en particulier en juillet et en août. L'équipe en place a besoin d'un renfort pour être soulagée de certaines tâches administratives chronophages (encaissements, suivi des recettes, renseignement complexe) en juillet et en aout. Aussi, il est proposé la création de ce poste pour accompagner l'afflux estival sans impact sur les effectifs permanents.

2) La location des locaux de Saint Julien pour de petites festivités familiales est très appréciée. Néanmoins, pour la bonne gestion du site, par ailleurs, dédié à l'accueil de loisirs, il est proposé de créer un poste d'agent.e chargé.e des états des lieux à horaires variables.

3) La nouvelle gouvernance des campings municipaux a permis un développement important de leur exploitation. Ce développement peut encore progresser sous réserve de renforcer l'équipe d'intervention. Aussi, il est proposé de créer un poste d'agent.e d'entretien des campings pour maintenir la propreté, l'entretien courant et la sécurité des emplacements, tout en optimisant la location des mobil-homes. Ce poste sera permanent.

Transformations :

4) Afin de prendre en compte des évolutions organisationnelles, il est proposé les transformations suivantes :

- du poste d'adjoint au responsable du service bâtiment et menuiserie en poste de menuisier ;
- du poste de mécanicien.ne/chauffeur de bus en poste de mécanicien.ne ;
- du poste de mécanicien.ne en poste de ferronnier.ère/mécanicien.ne ;
- du poste d'assistant.e administratif.ve à la criée en un poste d'assistant.e service financier.

Suppressions :

5) Dans le cadre du toilettage annuel du tableau des emplois, obligatoire pour refléter la réalité des besoins et optimiser la masse salariale, il est proposé les suppressions suivantes de postes non pourvus :

un poste de maçon ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-39_2026-DE

un poste de conducteur d'engins et moyens généraux ;
un poste de régisseur.sseuse technique saisonnier.ière ;
un poste de directeur.trice adjoint.e avec fonction d'infirmière ;
un poste d'agent d'entretien à raison de 12h00 par semaine au PPE ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des emplois selon les modalités sus exposées.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 10/02/2026, la Commission municipale Grands projets, Administration générale, Vie sportive a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le projet de modification du tableau des emplois,
Vu l'avis favorable des membres du CST en date du 4 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la modification du tableau des emplois ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 20 février 2026

Pour le Maire empêché
Le Premier adjoint
Gildas Quendo

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260220-39_2026-DE